

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	10.03.2025	Folio n°
	Délibération	2025-90	
	Nature	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 18 DU 10.03.2025
9 questions numérotées 2025-89 à 2025-97

DELIBERATION

REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMAND'INNOV » DOTATION INITIALE ET AVANCE REMBOURSABLE MODALITES FINANCIERES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-89 à 2025-97	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
04.03.2025	9 H 00	Jacques FORTIS	10 H 15	11.03.2025	13.03.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	18	10.03.2025	N° d'ordre	N° délibération
				2	2025-90

OBJET	REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMANDINNOV » - DOTATION INITIALE ET AVANCE REMBOURSABLE – MODALITES FINANCIERES
--------------	--

YZAA//EA

Chers collègues,

Par délibération en date du 7 février dernier, le Conseil Syndical a approuvé la création de la régie du Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov ainsi que les statuts régissant cette régie.

L'article 7 desdits statuts prévoit le versement d'une dotation initiale du Budget principal vers le budget annexe CED. Cette dotation représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature effectués par le Syndicat. Il est proposé de fixer le montant de cette dotation à 700.000 €.

D'autre part, les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code Général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance du budget principal aux budgets annexes.

Cette avance sera mobilisée au fur et à mesure des besoins par l'envoi d'ordres de paiement signés par la Présidente. Il est proposé de fixer le montant globale de cette avance à 200.000 €.

En application des articles R2221-79 et R 2221-70 du Code Général des Collectivités il convient également de déterminer les conditions de remboursements des sommes mises à disposition. Il est proposé de fixer la durée à 24 mois.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- DECIDER** de fixer la dotation initiale allouée au Budget annexe CED à 700.000 €. Le remboursement interviendra au cours de 24 mois.
- 2- DECIDER** de fixer l'avance remboursable allouée au budget annexe CED à 200.000 €. Le remboursement interviendra au cours des 24 mois.
- 3- PRECISER** que les crédits sont prévus au BP 2025

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20250310-2025-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 13/03/2025

Yves GOASDOUE